

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 9 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Monsieur Yann SOULABAIL)

Mesdames Sandrine REDON, Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-44

| |
|---|
| RENOUVELLEMENT DU BAIL DES PAVILLONS DE LA GENDARMERIE |
|---|

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'Urbanisme, au Patrimoine et à la Sécurité

La Ville de Langueux est propriétaire de dix pavillons d'habitation situés au n°17 rue de Rennes, loués à l'Etat pour y loger des gendarmes. Construits en 1988, cet ensemble se compose de 4 T5 et 6 T4 de 74 m² à 98 m², avec parking et espaces verts.

En outre, cinq garages sont loués directement par la Ville aux gendarmes intéressés.

Le dernier contrat de location a été conclu le 1^{er} septembre 2011 pour une durée de 9 ans et un loyer annuel de 80.791,14 € (673,26 € mensuel/logt). Le bail est donc arrivé à terme en septembre 2020, et le Directeur Départemental des Finances Publiques a sollicité la signature d'un nouveau contrat avec un loyer annuel révisé à la baisse afin de tenir compte des prix du marché.

En effet, par le jeu des actualisations annuelles successives en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), le loyer à compter du 1^{er} septembre 2020 devait être fixé à 88.135,16 € (734,46 € mensuel/logt).

Il a finalement été convenu d'un loyer de **87.800 € par an** à compter du 1^{er} septembre 2020, la Ville de Langueux s'étant engagée à poursuivre la rénovation des logements au fur et à mesure du départ des militaires.

En outre, il a été convenu d'une révision du loyer triennale au lieu d'annuelle. La durée du bail est quant à elle inchangée, soit 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2029.

Le projet de bail est ci-annexé.

En conséquence, je vous propose :

→ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail tel que présenté en annexe, et tous documents se rapportant à la présente délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.